

Inclusion

N°2

DECEMBRE 2015
TRIMESTRIEL

Dossier | p10

La protection
juridique

Portrait | p18

Les Auto-représentants
de la Région du Centre

Education permanente | p28

Les aménagements
raisonnables

magazine

Protection juridique un an après, sous-valorisation et surprotection ?



Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle (... déficience intellectuelle), l'AFrAHM et l'APeM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société.

INCLUSION est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl
Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek
Tél. : 02/24728.21
www.inclusion-asbl.be
Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale

Équipe de rédaction : Rita Barroso, Thomas Dabeux, Sandy Felaco, Jérémie Mercier, Catherine Oleffe, Mélanie Papia, Lionel Pons, Marie-Luce Verbist

Facile à lire : Catherine Oleffe et Marie-Luce Verbist

Coordination Numéro 2 : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/24728.11

Graphisme et mise en page : Vinciane Feron | Inform'Action asbl | www.information.be

Photos du portrait :

Avec le soutien de





08

Trucs et astuces



10

Dossier protection juridique

le juge de paix a-t-il
la main lourde ?



18

Portrait

Les Auto-représentants de la Région du Centre (A.R.C.)



22

Le choix des mots

« L'inclusion, je la vis ! Et vous ? »



28

Education permanente

Les aménagements raisonnables :
une obligation menant
à une société plus inclusive



32

Inclusion Down

Moi aussi, je participe !! » : affichons la diversité



33

Formations

Se former... c'est le pied !



34

Devenir membre



36

Agenda





Les victoires de 2015 annoncent les défis de 2016

Cette année 2015 fut pleine de défis pour notre asbl. Les associations de parents de personnes déficientes intellectuelles AFRaHM (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux) et APEM-T21 (Association de Personnes porteuses d'une trisomie 21, de leurs parents et des professionnels qui les entourent) ont uni leurs forces pour, ensemble, créer une nouvelle association : INCLUSION asbl.

L'AFRaHM et l'APEM-T21 ont une longue histoire commune. Elles travaillent de concert depuis de très nombreuses années à la promotion de la qualité de vie de la personne porteuse d'une déficience intellectuelle et de sa famille, en collaboration avec les professionnels qui les entourent. Elles ont un objet social et des valeurs identiques. Ces solides attaches ont facilité le processus de rapprochement, initié pour les raisons reprises ci-dessous :

- devant la difficulté à renouveler le réseau des bénévoles qui animaient, entre autres, les deux associations ;
 - au vu des modifications entraînées par la 6ème réforme de l'État et l'impact financier négatif qu'elle a eu sur les moyens mis à disposition des régions et des communautés ;
 - Face à la nécessité d'être encore plus présents et efficaces dans la défense des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle et de leurs familles ;
 - En pensant aux moyens humains et financiers réduits des deux associations ;
- les Conseils d'administration des deux associations ont, à l'unanimité et avec enthousiasme, entériné la fusion des deux asbl.

Cette réorganisation réussie de l'association fait écho aux autres succès enregistrés cette année :

- la mise en place d'un programme de formations adaptées à destination des personnes porteuses d'un handicap, de leurs proches et des professionnels, en Région Wallonne et à Bruxelles ;
- des recommandations pertinentes à l'attention des responsables politiques initiées par notre département Recherche et Analyse. Citons notamment la recommandation faite à la Ministre de la Santé Maggie de Block sur le remboursement des frais de logopédie pour les enfants n'atteignant pas les 86 de QI, en collaboration avec le Délégué général aux droits de l'enfant et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances ;
- suite aux recommandations émises, une vigilance accrue dans le suivi de dossiers dits sensibles concernant les personnes déficientes intellectuelles et leurs proches, comme la nouvelle loi sur les mesures de protection juridiques, la situation des personnes déficientes intellectuelles internées en prison, le suivi des plans « grande dépendance » ainsi que la vigilance à exercer en ce qui concerne l'enseignement - et notamment l'inclusion scolaire ;
- un important travail de sensibilisation à l'inclusion mené par l'équipe Éducation permanente : l'initiation du projet d'inclusion de personnes déficientes dans notre Conseil d'Administration en 2018